

REVELATION

75% des colonies israéliennes sont illégales
Par Rédaction (16 février 2009)

Le quotidien israélien Haaretz publie une étude tenue secrète pendant deux ans par le ministère de la défense sur le nombre de colonies israéliennes érigées illégalement en Cisjordanie. Illégalement au regard du droit israélien - doit-on préciser - et non du droit international qui pourrait considérer que 100% des colonies sont illégales. « Une première analyse des données montre que, pour l'immense majorité des colonies (environ 75%), la construction a été effectuée, parfois sur une grande échelle, sans les permis requis ou en contravention avec les permis obtenus », divulgue le quotidien (voir sa traduction par La Paix Maintenant, la branche française du mouvement israélien Shalom Arshav). « La base de données révèle également que, dans plus de 30 colonies, d'importantes constructions d'immeubles publics et infrastructures (routes, écoles, synagogues, écoles rabbiniques et même commissariats de police) ont été effectuées en Cisjordanie sur des terres qui appartenaient à des propriétaires palestiniens privés. »

La Cisjordanie compte 120 colonies « officielles » et plusieurs dizaines de « colonies sauvages », soit près de 300.000 colons. Ces implantations, dont certaines remontent aux années 70, vont de gros villages à la ville moyenne (de 800 à plus de 30.000 habitants). Certaines personnalités médiatiques et politiques y résident, tel le leader d'extrême-droite Avigdor Lieberman. En vertu même du droit israélien, les trois-quarts de ces implantations sont illégaux. Mais que pensent les Palestiniens des 25% restant ?

« Les actions d'Israël relatives à l'usage ou à l'attribution de terres qu'il administre sont toutes prises en respectant totalement les règles et les normes du droit international - Israël ne réquisitionne pas de terres privées pour construire des colonies », proclame officiellement le ministère des Affaires étrangère israélien. Pour Haaretz, s'appuyant sur le rapport confidentiel, « c'est le gouvernement lui-même, et en premier lieu le ministère de la construction et du logement », qui est responsable. D'autant que de nombreuses infrastructures « publiques » - routes, administrations, caserne de pompiers, commissariats – sont concernées par les infractions. « Les données officielles démontrent également la responsabilité du gouvernement dans la planification sans aucune retenue et le non-respect de l'Etat de droit dans les territoires occupés. » Signalons qu'au moins quatre entreprises françaises participent à ces spoliations.

En 2006, l'Observatoire de la colonisation mis en place par l'association Shalom Arshav, estimait dans un rapport sur « Les terres volées aux Palestiniens » que « près de 40% des terres sur lesquelles les colonies ont été construites appartiennent à des personnes privées palestiniennes » et que « seule une petite proportion des terres des colonies a été achetée par des Juifs. » Il semble qu'avec les données officielles, ces estimations étaient en dessous de la réalité.

<http://www.bastamag.net/spip.php?article439>